

MISSION 1

L'ACCUEIL INITIAL



L'ACCUEIL INITIAL

Cela comprend : le premier contact téléphonique ou physique avec la famille, la réalisation du dossier administratif, la présentation du fonctionnement du CMPP, incluant la remise à la famille des documents réglementaires, les premiers échanges avec l'enfant et ses parents pour mieux définir la demande.

PRINCIPES

La mission d'accueil des CMPP est généraliste, comme mentionné dans l'annexe 32 d'une part, et tel que réaffirmé dans le rapport de la mission IGAS en 2018.

Elle concerne un public entre 0 et 20 ans, sans discrimination préalable, (voir annexes ARS et réponse parlementaire). Il s'agit de prendre en compte les troubles des enfants dans toutes leurs dimensions, notamment psychoaffective et neurodéveloppementale, et leurs incidences, sur le langage, la motricité, le comportement, les apprentissages.

Le contexte environnemental, somatique, social et familial de ces difficultés reste fondamental : vulnérabilité, traumatisme psychique, violences, maltraitances, troubles de l'attachement précoce etc...

L'orientation de l'accueil et les modalités de sa réalisation même si elles restent généralistes dépendent de l'implantation, de l'histoire, des choix singuliers de chaque CMPP en lien avec les partenaires sur le territoire de santé : orientation privilégiée vers certains âges, vers certaines catégories diagnostiques, vers certaines spécificités dans le travail : EDAP, équipes mobiles, création de plateforme de diagnostic.

OBJECTIFS

- Favoriser un accès au soin sans sectorisation au sens strict mais à proximité géographique des familles, pour participer à la réponse thérapeutique dans un territoire de santé ;
- Réguler les demandes par la constitution d'un réseau d'amont centré sur les professionnels de niveau 1, tout en respectant le libre choix des familles, mais aussi par un réseau d'aval lorsque l'enfant doit être réorienté au terme de son évaluation ;
- Permettre une évaluation diagnostique sans attente excessive, et orienter une mise en place de soins adaptés en fonction des résultats de cette évaluation ;
- Proposer des soins coordonnés en priorité pour les enfants relevant du niveau 2 de complexité nécessitant une équipe pluridisciplinaire, sans exclure de répondre à des situations d'allure moins complexes de niveau 1, dans la limite des moyens disponibles.

Au-delà de nos objectifs, certains CMPP sont contraints de coordonner par défaut et sur la durée de prendre en charge des enfants en attente d'orientation en établissement sanitaire ou médico-social, afin d'éviter les ruptures de parcours de soin à ces cas, en général les plus complexes.

MODALITÉS

- L'existence de listes d'attente souvent trop longues, concernant tant le secteur sanitaire que médico-social au niveau national, confirme d'une part le manque de moyens, mais, d'autre part, oblige chaque CMPP à penser à des réorganisations spécifiques en collaboration avec son environnement.
- Dès le contact téléphonique et l'enregistrement de sa demande, la famille doit pouvoir compter sur un accueil flexible, personnalisé, attentif à ses besoins exprimés, respectant le lien social à un moment difficile de son parcours lorsqu'elle ne trouve pas immédiatement la réponse qu'elle escompte.
- L'inscription est donc un moment important, elle est prise par les secrétaires ou les assistant(e)s de service social dans le respect de la confidentialité. C'est aussi le moment de la remise de documents obligatoires dans le respect de la loi 2002-2 : livret d'accueil, etc...
- Les premières consultations font partie de la phase d'évaluation et de diagnostic qui dure plusieurs séances espacées sur quelques semaines. Elles déterminent la suite à donner, les orientations, les soins prioritaires, la nécessité de certains bilans et l'orientation du type de soin.
- Au terme du temps d'accueil, la cohérence des soins proposés découlera du croisement des observations cliniques, des bilans recommandés effectués par les différents professionnels, de leurs élaborations et leurs réflexions, de la façon dont les parents sont associés et accompagnés dans leur demande qui pourra évoluer progressivement.

